

Observations de Jean-François MAYET et Louis PINTON, Sénateurs de l'Indre,
sur les dispositions du SNIT ayant des incidences sur les liaisons ferroviaires
dans le Département de l'Indre et la région Centre

*A destination du groupe de suivi du SNIT au sein de la commission de l'économie, du
développement durable et de l'aménagement du territoire*

Placer Limoges au plus proche de Paris par le rail constitue un impératif, dicté par les exigences de l'aménagement du territoire comme par celles d'une gestion rationnelle des deniers publics.

D'où la nécessité d'un **raccordement « par le nord » de la ligne traditionnelle POLT** (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) à la future **LGV POCL** (Paris-Orléans-Clermont-Lyon), permettant à Limoges de s'insérer dans le tracé et d'être ainsi reliée à Paris en moins de deux heures.

Si cette hypothèse est admise et retenue, **elle fragilise le projet de barreau à grande vitesse Limoges-Poitiers** : dépense inutile et non structurante en termes d'aménagement du territoire, qui aurait de plus pour effet d'« éloigner » à nouveau Limoges de Paris en déportant vers l'ouest la desserte de cette ville.

Le POLT relié au POCL apparaissant comme une solution satisfaisante, cela devrait conduire à **une révision du calendrier** des projets dans le cadre de l'élaboration du SNIT : si, comme nous le pensons, le débat autour du POCL conclut à la supériorité du POCL pour relier Limoges à Paris de manière optimale, la logique voudrait que l'on **renonce à la LGV Limoges-Poitiers tout en déplaçant le POCL dans la liste des projets à engager avant 2020.**

Sur un plan plus général, le débat sur le tracé du POCL constitue une opportunité unique pour **revitaliser la ligne classique (POLT)** et lui redonner la place qu'elle mérite parmi les grands axes ferroviaires nationaux.

Au-delà de la seule question de la liaison Limoges-Paris, nous sommes donc favorables à un tracé du POCL le plus « incurvé » possible vers notre région, afin d'y **raccorder POLT** tout en **rénovant** ce dernier.

Le **raccordement du POLT au POCL** permettra de garantir durablement **le nombre de fréquences quotidiennes** dont bénéficient les territoires concernés vers Paris et l'Île-de-France, d'où :

- le maintien d'un niveau de service satisfaisant au bénéfice des usagers ;
- la pérennisation du rôle structurant de cet axe historique en matière de dynamisme économique et d'aménagement du territoire.

A ce titre, nous partageons la position officielle de la Région Centre en faveur du prolongement de la future ligne POCL vers Limoges **via Châteauroux.**